



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Retraite mutualiste du combattant

Question écrite n° 37704

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, sur la resolution de l'assemblee generale de la Caisse nationale mutualiste de la FNACA reclamant notamment que le delai pour se constituer une retraite mutualiste soit porte a dix ans, a partir de la delivrance du titre d'anciens combattants en Afrique du Nord. Il lui demande de lui preciser les mesures qui seront retenues pour faire suite, en matiere de droits a la retraite, aux retards pris dans le depouillement des journaux de marche des unites ayant participe a la guerre d'Algerie.

Texte de la réponse

Reponse. - La limite du 1er janvier 1987, fixee par le decret no 77-333 du 28 mars 1977 pour la souscription des rentes mutualistes majorees par l'Etat, avait ete portee au 1er janvier 1988 par lettre ministerielle du 6 mars 1986, pour tenir compte de certaines difficultes d'application decoulant de contraintes administratives. Cette mesure a ete prolongee a l'automne dernier par la mise en place d'une procedure specifique permettant aux interesses de souscrire a titre conservatoire une rente mutualiste au taux plein sur presentation d'un receptisse de depot de demande de carte d'ancien combattant. Enfin, a la suite d'une circulaire no 3522 en date du 10 decembre 1987 du secretaire d'Etat aux anciens combattants facilitant l'attribution de la carte d'ancien combattant au titre des operations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord, le delai prevu apr le decret du 28 mars 1977 a ete prolonge jusqu'au 31 decembre 1988. L'ensemble de ces dispositions permettra de preserver les droits des anciens combattants d'Afrique du Nord en evitant toute situation inequitable.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37704

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : économie, finances et privatisation.

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 955

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1867